

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1352

8 décembre 2005

SOMMAIRE

Agro-Sud Finances Holding S.A., Luxembourg . . .	64854	Luxembourg Mounting Center S.A., Colmar-Berg	64886
Amalto S.A.H., Luxembourg	64889	Magenta International S.A., Luxembourg	64856
APN Property Holdings (No. 1), S.à r.l., Luxem- bourg	64883	Malloru Ventures S.A., Luxembourg	64856
Auto-Moto-Ecole Patrick Warnier, S.à r.l., Bascha- rage	64886	Margal, S.à r.l., Bertrange	64879
Banco Itaú Europa Fund	64888	May 24 S.A., Luxembourg	64856
Banesfondo Internacional, Sicav, Luxembourg . . .	64894	NDI Luxembourg S.A., Luxembourg	64856
Betsah, S.à r.l. & Cie S.C.A., Bertrange	64878	Ochyr Holding S.A., Luxembourg	64856
Betsah, S.à r.l. & Cie S.C.A., Bertrange	64878	Onet Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	64854
Betsah, S.à r.l., Bertrange	64880	Oyster, Sicav, Luxembourg	64892
Blatteus S.A.H., Luxembourg	64879	Pardi Holding S.A., Luxembourg	64857
Blue Danube Fund, Sicav, Luxembourg	64891	Phoenix Contact, S.à r.l., Bertrange	64896
Breef S.A.H., Luxembourg	64890	Pictet Funds	64852
Cactus S.A., Bertrange	64886	Pictet Funds	64852
Cafinalux S.A.H.	64887	Pictet Strategy Fund	64850
Capella S.A.H., Luxembourg	64889	Pictet Strategy Fund	64850
(La) Chouette (Immobilière) S.A., Luxembourg . .	64888	Pleimount Participations Holding S.A., Luxem- bourg	64857
Dafofin One S.A., Luxembourg	64887	Profirent S.A., Luxembourg	64894
EPI Q2 München, S.à r.l., Luxembourg	64872	Property Leasing S.A., Colmar-Berg	64887
Euro Protec S.A., Bereldange	64855	San Marino Investment International, Sicav, Lu- xembourg	64895
Europe Shipping A.G., Grevenmacher	64888	Scabieuse Holding S.A., Luxembourg	64857
Ganeca Holding S.A., Luxembourg	64853	Scheffer Participations S.A., Luxembourg	64857
Gibraltar S.A.H., Luxembourg	64853	Shangai Euroshan S.A., Luxembourg	64857
Girasol Participations S.A.H., Luxembourg	64853	Sigval Venture S.A., Luxembourg	64879
Granja Holding S.A., Luxembourg	64854	Sinopia Alternative Funds, Sicav, Luxembourg . . .	64893
Holiday Rent A Jeep S.A., Luxembourg	64893	Sintex Holding S.A., Luxembourg	64879
Icehouse Investments, S.à r.l., Luxembourg	64854	Socotel S.A.H., Luxembourg	64853
Immobilière Horizon S.à r.l. & Cie S.C.A., Ber- trange	64887	Sofair International S.A., Luxembourg	64893
Inka A.G., Luxembourg	64889	Sofisa Holding S.A., Bertrange	64880
Iscandar S.A., Luxembourg	64888	Spring Multiple 99 S.C.A., Luxembourg	64889
J.G. Invest S.A., Luxembourg	64854	Taurus International S.A., Luxembourg	64881
Kikkolux, S.à r.l., Luxembourg	64858	Taurus International S.A., Luxembourg	64883
Kippin S.A., Luxembourg	64855	Tomco Investments, S.à r.l., Luxembourg	64865
Lakshmi Holding S.A., Luxembourg	64855	Trivega Immobilière, S.à r.l., Waldbredimus	64853
Landry Holding S.A., Luxembourg	64855	TST CBX II, S.à r.l., Senningerberg	64850
Largo Management S.A.	64887	TST CBX II, S.à r.l., Senningerberg	64850
Lhjrwing Dench Holding S.A., Luxembourg	64855	Tywyn S.A., Luxembourg	64879
Linoz S.A., Luxembourg	64852	UBS Access Sicav, Luxembourg	64895
Lux-Garantie Sicav, Luxembourg	64890	Utia S.A., Luxembourg	64880
Luxbond Sicav, Luxembourg	64891	Vluxe Holding S.A., Luxembourg	64880
		Walufi Holding S.A., Luxembourg	64880

TST CBX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.923.625,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 81.750.

—
EXTRAIT

Courbevoie C.V., une société régie par le droit néerlandais, ayant son siège social au 55 Rokin, 1012 KK Amsterdam, Pays-Bas, a cédé le 1^{er} décembre 2005, toutes les 31.389 parts sociales de la Société à DEXIA CREDIT LOCAL, une société anonyme régie par le droit français, ayant son siège social au 7, Quai André Citroën, 75015 Paris, France.

Suite à la cession, DEXIA CREDIT LOCAL est l'associé unique de la Société, détenteur de toutes les 31.389 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour TST CBX II, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103983.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

PICTET STRATEGY FUND, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au Règlement de Gestion de PICTET STRATEGY FUND, relatif au Règlement de Gestion prenant effet au 8 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour PICTET BALANCED FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

L. Schroeder / M. Berger

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(103989.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

PICTET STRATEGY FUND, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé de PICTET STRATEGY FUND au 8 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour PICTET BALANCED FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

L. Schroeder / M. Berger

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(103993.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

TST CBX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 3,923,625.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 81.750.

In the year two thousand and five, on the first day of December,
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

DEXIA CREDIT LOCAL, a société anonyme à directoire et conseil de surveillance, incorporated and governed in accordance with the laws of France, having its registered office at Tour Cristal, 7-11 quai André Citroën, 75015 Paris, France

here represented by M^e Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 30 November 2005.

Said proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to record that the appearing party is the sole shareholder of TST CBX II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1 B Heienhaff, Building Block B, Aerogolf Center, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-81.750, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on 19 April 2001, published in the Mémorial C, n° 1015 of 15 November 2001, the articles of which have been amended for the last time by a deed of notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 14 November 2005, not yet published in the Mémorial C and whose share capital is set at three million nine hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euros (EUR 3,923,625.-) (the «Company»).

The appearing party, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 To change the nationality of the Company and to transfer the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to France.
- 2 To determine the address of the registered office of the Company in France.
- 3 Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, represented as above mentioned, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office, the principal establishment and the centre of main interests of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to France and further resolved that the Company will adopt the French nationality without the legal existence or personality of the Company being in any manner affected.

The sole shareholder decided that the transfer of the registered office would be made effective on condition precedent of (1) the execution of the minutes of the sole shareholder's decisions in France whereby the sole shareholder shall adopt the articles of association of a société à responsabilité limitée governed by the laws of France and (2) the registration of the Company with the Paris Companies Registry.

Second resolution

The sole shareholder resolved that the new registered office of the Company in France will be set at the following address: Tour Cristal, 7-11 quai André Citroën, 75015 Paris, France.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier jour de décembre,

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

DEXIA CREDIT LOCAL, une société anonyme à conseil de surveillance organisée et régie par le droit français, ayant son siège social à Tour Cristal, 7-11 quai André Citroën, 75015 Paris, France,
représentée aux fins des présentes par M^e Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg,
aux termes d'une procuration donnée le 30 novembre 2005.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, agissant en sa qualité d'associé unique de TST CBX II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1 B Heienhaff, Building Block B, Aerogolf Center, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 81.750, constituée suivant acte notarié de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, n° 1015 du 15 novembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, et dont le capital social est fixé à trois millions neuf cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros (EUR 3.923.625,-) (la «Société»).

La société comparante, représenté comme mentionné ci-dessus, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1 Modification de la nationalité de la Société et transfert du siège social de la Société depuis le Grand-Duché de Luxembourg en France.
- 2 Choix du siège social de la Société en France.
- 3 Divers.

Ensuite, la société comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et le centre des intérêts principaux de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la France et a décidé également que la Société adoptera la nationalité française, sans pour autant que cela affecte de quelque manière que ce soit l'existence légale et la personnalité juridique de la Société.

L'associé unique décide de soumettre la réalisation du transfert du siège en France à la condition suspensive (1) de l'adoption et de la signature d'un procès-verbal de décisions de l'associé unique en France, portant refonte des statuts en statuts d'une société à responsabilité limitée de droit français, et (2) de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé que le nouveau siège social de la Société en France sera fixé à l'adresse suivante: Tour Cristal, 7-11 quai André Citroën, 75015 Paris, France.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2005, vol. 899, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(104549.2/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

PICTET FUNDS, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au Règlement de Gestion de PICTET FUNDS, prenant effet au 8 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour PICTET GESTION (LUXEMBOURG) S.A.

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur

(103991.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

PICTET FUNDS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé de PICTET FUNDS prenant effet au 8 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour PICTET GESTION (LUXEMBOURG) S.A.

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur

(103992.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

LINOZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 78.898.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2005.

Signature.

(065393.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

GANECA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.432.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(065394.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

GIBALTAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.594.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(065396.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

TRIVEGA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 73.124.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A

Signature

(065397.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

GIRASOL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 35.194.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(065398.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

SOCOTEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 12.635.

—
Le bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06559, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour SOCOTEL S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(065477.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

ONET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.
R. C. Luxembourg B 14.629.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(065399.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

GRANJA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.110.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(065400.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

J.G. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 74.997.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(065401.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

ICEHOUSE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 97.593.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Signatures.

(065402.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

AGRO-SUD FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.315.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour la société AGRO-SUD FINANCES HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065499.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

EURO PROTEC S.A., Succursale luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 101.388.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(065403.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

KIPPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 98.469.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(065404.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

LAKSHMI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.610.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(065405.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

LANDRY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 97.689.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(065406.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

LHJRWING DENCH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 65.124.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(065407.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

MAGENTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.240.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(065408.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

MALLORU VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 101.314.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Signature

Administrateur

(065409.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

MAY 24 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.729.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(065410.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

NDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.182.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Signature

Administrateur

(065411.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

OCHYR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.708.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(065412.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

PARDI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.424.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(065413.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.163.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(065414.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

SCABIEUSE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 90.859.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(065415.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 41.858.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(065416.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

SHANGAI EUROSHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 101.835.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(065417.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

KIKKOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 109.992.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the third of August.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) PERMIRA EUROPE II L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, registered with the Royal Court House of Guernsey under the number 160, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, residing in Frisange, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on August 3, 2005.
- 2) PERMIRA EUROPE II L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, registered with the Royal Court House of Guernsey under the number 161, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, residing in Frisange, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on August 3, 2005.
- 3) PERMIRA EUROPE II CV3, a Dutch limited partnership registered, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under the number 34165906, whose registered office is at Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, here represented by Séverine Michel, residing in Frisange, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on August 3, 2005.
- 4) PERMIRA EUROPE II CV4, a Dutch limited partnership, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under the number 34165907, whose registered office is at Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, here represented by Séverine Michel, residing in Frisange, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on August 3, 2005.
- 5) PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its manager PERMIRA (EUROPE) LIMITED, registered with the Royal Court House of Guernsey under the number 32620, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, residing in Frisange, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on August 3, 2005.
- 6) SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, registered with the Royal Court House of Guernsey under the number 32621, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, residing in Frisange, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on August 3, 2005.

The said powers of attorneys, initialed *ne varietur* by the mandatory of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in her here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which she deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a *société à responsabilité limitée* under the name of KIKKOLUX, S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory

agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of two members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine

their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

PERMIRA EUROPE II L.P.1	175
PERMIRA EUROPE II L.P.2	272
PERMIRA EUROPE II CV3.....	12
PERMIRA EUROPE II CV4.....	17
PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME.....	5
SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED	19
Total	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand six hundred Euro (EUR 2,600.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Ms Séverine Michel, maître en droit, born on July 19, 1977 in Epinal (Fr), with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;
 - b) Mr Laurence McNairn, Executive Director, born on July 11, 1955 in Glasgow (Scotland), with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL.
3. The following person is appointed as auditor of the company for an indefinite period:
PWC LUXEMBOURG, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le troisième jour d'août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) PERMIRA EUROPE II L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernsey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, enregistré auprès de la Royal Court House de Guernsey sous le numéro 160, et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, ici dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 3 août 2005.
- 2) PERMIRA EUROPE II L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernsey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, enregistré auprès de la Royal Court House de Guernsey sous le numéro 161, et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, ici dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 3 août 2005.
- 3) PERMIRA EUROPE II CV3, un limited partnership hollandais enregistré à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165906, et ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, ici dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Frisange, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 3 août 2005.
- 4) PERMIRA EUROPE II CV4, un limited partnership hollandais enregistré à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165907, et ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, ici dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Frisange,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 3 août 2005.

5) PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par son manager PERMIRA (EUROPE) LIMITED, enregistré à la Royal House Court de Guernesey sous le numéro 32620, et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

ici dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Frisange,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 3 août 2005.

6) SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, enregistré à la Royal House Court de Guernesey sous le numéro 32621, et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

ici dûment représentée par Séverine Michel, demeurant à Frisange,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 3 août 2005.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KIKKOLUX, S.à r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne;

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de deux membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

PERMIRA EUROPE II L.P.1	175
PERMIRA EUROPE II L.P.2	272
PERMIRA EUROPE II CV3	12
PERMIRA EUROPE II CV4	17
PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME	5
SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED	19
Total	500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille six cents (2.600,-) euros.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Madame Séverine Michel, maître en droit, née 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;
 - b) Monsieur Laurence McNairn, Executive Director, né le 11 juillet 1955 à Glasgow (Ecosse), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL.
3. La personne suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée:

PWC LUXEMBOURG, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 149S, fol. 54, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

A. Schwachtgen.

(074054.3/230/463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

TOMCO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 109.960.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-sixth of July.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EMPOINT, S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, hereby represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 25th, 2005 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name TOMCO INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or

events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Wherefore, EMPOINT, S.à r.l., previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at four.

2. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- John G.H. Dercksen, company director, born on December 12, 1962 in Zevenaar (The Netherlands), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
- Theodorus Johannes van den Berghe, company director, born on February 9, 1965 in Velsen (The Netherlands), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
- Frank Bergman, company director, born on April 22, 1961 in Rotterdam (the Netherlands), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
- Philippe Leclercq, employee, born on May 18, 1968 in Liège (Belgium), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

3. The registered office of the Company is set at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EMPOINT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur,

ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2005 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination TOMCO INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

EMPOINT, S.à r.l., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à quatre;
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - John G.H. Dercksen, gérant de société, né le 12 décembre 1962, à Zevenaar, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Theodorus Johannes van den Berghe, gérant de société, né le 9 février 1965, à Velsen, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Frank Bergman, gérant de société, né le 22 avril 1961, à Rotterdam, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Philippe Leclercq, employé privé, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
3. Le siège social de la Société est établi à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 44, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

J. Elvinger.

(073922.3/211/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.987.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.548.

The founder is here represented by Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, (the «Company») governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including the laws of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company may also invest in real estate located in any country whatsoever, whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as «Valuation Day» and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the Shareholder of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the Shareholder in the Company. The Company shall determine and notify to the Shareholder of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only shareholders that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a share in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a share in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a share in the Company at any one time.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

64875

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

a. Mr John Ronan O'Donoghue, Finance Director, with professional address at One Curzon Street, London W1J 5HD, United Kingdom;

b. Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

c. Mr Bruno Bagnouls, Employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) Is elected as auditor: ERNST & YOUNG, a company having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2005.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 103.548.

Fondateur ici représenté par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera EPI Q2 MÖNCHEN, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut investir dans l'immobilier localisé dans n'importe quel pays, quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales ne sont cessibles par le(s) associé(s) que chaque date d'évaluation (ci-après la «Date d'Évaluation») et étant, pour les besoins de cette clause, le dernier jour ouvrable pour les banques à Londres de chaque mois (calendrier), pourvu que l'entrée par le(s) associé(s) dans un contrat de cession de parts sociales à une date autre que la Date d'Évaluation prévoyant une cession de parts sociales à une Date d'Évaluation ne constitue pas un non-respect des présentes restrictions, et pourvu que (a) de telles restrictions ne soient pas applicables dans le cas où la Société détient moins de quatre actifs immobiliers directement ou indirectement, et (b) de telle restrictions ne soient pas applicables à une cession résultant d'un recouvrement d'une sûreté par un créancier de la Société ou un créancier de(s) associés de la Société. La Société devra déterminer et communiquer à l'associé ses profits (Aktiengewinn) à chaque Date d'Évaluation.

Seuls des investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques) sont permis d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Des sociétés en commandite ne sont pas permises d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société, sauf si la Société confirme par écrit qu'elle n'a aucune objection à une telle participation par une société en commandite.

A tout moment, il ne peut y avoir plus de 30 investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques), investissant, détenant ou étant bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du conseil de gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au pro rata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a. Monsieur John Ronan O'Donoghue, Administrateur Financier, avec adresse professionnelle au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni;

b. Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

c. Monsieur Bruno Bagnouls, Employé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) Est nommée réviseur d'entreprise: ERNST & YOUNG, une société ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 44, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

J. Elvinger.

(074014.3/211/391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

BETSAH, S.à r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 14.649.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(065429.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

BETSAH, S.à r.l. & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 14.649.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(065426.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

SIGVAL VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 73.720.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(065418.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

SINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 57.314.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(065419.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

TYWYN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 83.124.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(065421.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

MARGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 16.175.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(065422.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

BLATTEUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.120.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., comme nouvel Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour la société BLATTEUS S.A.

SGA SERVICES

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065504.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

VLUXE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.102.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(065423.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

WALUFI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.627.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES
Administrateur
Signature

(065424.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

SOFISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 54.762.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(065425.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

BETSAH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 85.105.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(065427.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

UTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 15.688.

RECTIFICATIF

Il a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Signature.

Au lieu de:

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

(065450.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

TAURUS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 53.603.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of TAURUS INTERNATIONAL, R.C.S. Luxembourg B 53.603, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated December 20, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 156 of March 29, 1996.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 138 of February 3, 2004.

The meeting begins at 5.45 p.m., Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the two hundred million (200,000,000) shares with a par value of two US Dollars (USD 2.-) each, representing the total capital of four hundred million US Dollars (USD 400,000,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change the date of the annual General Meeting to the last Wednesday in the month of June at 4.30 p.m.
2. Subsequent amendment of Article 23.1.
3. Renewal of the authorisation to the Board of Directors of the Company to increase the share capital within the frame of the authorised capital for a period of five years.
4. Amendment of Article 16.4 of the Articles of Incorporation of the Company so that the quorum for a meeting of the Director's is 2.
5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the last Wednesday in the month of June at 4.30 p.m.

As a consequence, Article 23.1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«23.1. A General Meeting shall be held at the Registered Office on the last Wednesday in the month of June at 5.00 p.m. or at any other place indicated in the convening notice of the meeting. If this day is not a Business Day, the meeting will take place on the first business Day thereafter at the same time.»

Second resolution

The General Meeting resolves to renew the authorisation to the Board of Directors to increase the subscribed capital in whole or in part from time to time within the frame of the authorised capital during a period of five years running from the publication of the deed documenting the present Extraordinary General Meeting in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations».

Third resolution

The General Meeting resolves to amend Article 16.4 of the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

«16.4. The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 6.00 p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de TAURUS INTERNATIONAL, R.C.S. Luxembourg B 45.055, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 156 du 29 mars 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 138 du 3 février 2004.

La séance est ouverte à 17.45 heures sous la présidence de Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent millions (200.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent millions de dollars US (USD 400.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mercredi du mois de juin à 16.30 heures.
2. Modification subséquente de l'article 23.1.
3. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration de la Société d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans.
4. Modification de l'article 16.4 des statuts de sorte que le quorum pour une réunion des administrateurs est de 2.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier mercredi du mois de juin à 16.30 heures.

En conséquence, l'article 23.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«23.1 Une Assemblée Générale sera tenue au siège social le dernier mercredi du mois de juin à 16.30 heures ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation à l'Assemblée. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée aura lieu le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé pendant une période de cinq ans commençant à courir à partir du jour de la publication de l'acte documentant la présente Assemblée Générale extraordinaire au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 16.4 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«16.4 Les Administrateurs peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner leurs réunions et autrement les régler comme ils l'entendent, à condition qu'il y ait toujours un minimum d'au moins deux Administrateurs présents en personne ou par mandataire et que la majorité des Administrateurs ainsi présents ou représentés soit composée d'Administrateurs qui ne sont pas présents dans le Royaume-Uni.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Prospert, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 24CS, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(068570.2/230/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

TAURUS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 53.603.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1005 du 27 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(068571.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

APN PROPERTY HOLDINGS (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 15,000.-.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 108.961.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared, for an extraordinary general meeting (the Meeting) of APN PROPERTY HOLDINGS (No. 1), S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.961, having a share capital of EUR 15,000.- and having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (the Company),

APN (UK) LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 7 Manchester Square, London W1M 5RE and registered with the Companies House under number 5474152 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London, on 14 July 2005;

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company,
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 43,652,800.- (forty-three million six hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) represented by 600 (six hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 43,667,800.- (forty-three million six hundred and sixty-seven thousand eight hundred Euro) and to issue 1,746,112 (one million seven hundred and forty-six thousand one hundred and twelve) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and to accept their subscription and full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to (i) subscribe to the 1,746,112 (one million seven hundred and forty-six thousand one hundred and twelve) new shares to be issued as per the First Resolution above, and (ii) to fully pay up the new shares by a contribution in kind consisting of all of its assets and all of its liabilities, which include:

- quotas of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) in GALLARATE HOLDINGS S.R.L., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Tortona 25, 20144 Milan, Italy and
- quotas of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) in SAN GIULIANO HOLDINGS S.R.L., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Tortona 25, 20144 Milan, Italy.

Such contribution to be made to the Company is to be recorded at fair market value amounting to EUR 43,667,800.- (forty-three million six hundred and sixty-seven thousand eight hundred Euro) (which includes EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) for the participation by the Company in APN PROPERTY HOLDINGS (No. 1), S.à r.l.) out of which an amount of EUR 43,652,800.- (forty-three million six hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro) is allocated to the share capital of the Company and the remaining EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) being set-off against the current share capital, given that the Company will hold 600 (six hundred) shares in itself following the contribution.

The valuation of the contribution in kind is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Sole Shareholder a certificate of the manager of the Sole Shareholder dated as per 14 July 2005, which shows that the net asset value of APN

(UK) LIMITED is worth at least EUR 43,667,800.- (forty-three million six hundred and sixty-seven thousand eight hundred Euro) (which includes EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) of for the participation by the Company in APN PROPERTY HOLDINGS (No. 1), S.à r.l.).

It results furthermore from the certificate dated 14 July 2005 that:

Quote

(1) all the assets and all the liabilities of APN (UK) LIMITED are shown on the attached balance sheet as per 14 July 2005;

(2) based on generally accepted accountancy principles the net worth of APN (UK) LIMITED per the attached balance sheet is valued at least at EUR 43,667,800.- (forty-three million six hundred and sixty-seven thousand eight hundred Euro) (which includes EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) for the participation by the Company in APN PROPERTY HOLDINGS (No. 1), S.à r.l.) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to APN PROPERTY HOLDINGS (No. 1), S.à r.l.;

(3) all the assets and all the liabilities of APN (UK) LIMITED are freely transferable by the contributor and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

(4) all formalities to transfer the legal ownership of all the assets and all the liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished.

(5) the assets transferred include (but are not limited to):

- quotas of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) in GALLARATE HOLDINGS S.R.L., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Tortona 25, 20144 Milan, Italy and

- quotas of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) in SAN GIULIANO HOLDINGS S.R.L., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Tortona 25, 20144 Milan, Italy.

Unquote

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that as of now APN (UK) LIMITED holds 1,746,712 (one million seven hundred and forty-six thousand seven hundred and twelve) shares in the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, article 4 of the Articles of Association of the Company is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company's subscribed and fully paid share capital is set at EUR 43,667,800.- (forty-three million six hundred and sixty-seven thousand eight hundred Euro) represented by 1,746,712 (one million seven hundred and forty-six thousand seven hundred and twelve) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments of the Articles.»

Estimate of costs

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, (Mém. A 1971, p. 2733), as amended, which provides for capital duty exemption.

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 10,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de APN PROPERTY HOLDINGS (No. 1), S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 108.961:

APN (UK) LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 7 Manchester Square, London W1M 5RE et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 5474152 (l'Associé Unique), ici représentée par M^e Danielle Kolbach, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 juillet 2005,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que l'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales de la Société,
- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 43.652.800,- (quarante-trois millions six cent cinquante-deux mille huit cent euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 15.000,- (quinze mille euros), représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 43.667.800,- (quarante-trois millions six cent soixante-sept mille huit cents euros), et d'émettre 1.746.112 (un million six cent quarante-six mille cent douze) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et d'accepter la souscription et la libération intégrale des nouvelles parts sociales comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire l'entièreté des 1.746.112 (un million sept cent quarante-six mille cent douze) nouvelles parts sociales de la Société devant être émises conformément à la première résolution ci-dessus, et (ii) libérer entièrement les nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature constitué de l'ensemble de son actif et de son passif, ce qui inclut:

- parts de EUR 10.000,- (dix mille euros) dans GALLARATE HOLDINGS S.R.L., une société de droit italien, ayant son siège social à Via Tortona 25, 20144 Milan, Italie et
- parts de EUR 10.000,- (dix mille euros) dans SAN GIULIANO HOLDINGS S.R.L., une société de droit italien, ayant son siège social à Via Tortona 25, 20144 Milan, Italie.

L'apport fait à la Société doit être comptabilisé à sa juste valeur qui s'élève à EUR 43.667.800,- (quarante-trois millions six cent soixante-sept mille huit cents euros) (ce qui inclut les EUR 15.000,- (quinze mille euros) pour la participation de la Société dans in APN PROPERTY HOLDINGS (No. 1), S.à r.l.) sur lesquels un montant de EUR 43.652.800,- (quarante-trois millions six cent cinquante-deux mille huit cent euros) est alloué au capital de la Société et les EUR 15.000,- (quinze mille euros) sont compensés avec le capital actuel, alors que la Société détient 600 (six cents) parts dans la Société après l'apport.

La valorisation de l'apport en nature est établi notamment par un bilan de l'Associé Unique et un certificat de l'administrateur de APN (UK) LIMITED daté 14 juillet 2005 qui indique que la valeur de l'actif net de APN (UK) LIMITED est d'une valeur au moins égale à EUR 43.667.800,- (quarante-trois millions six cent soixante-sept mille huit cents euros) (ce qui inclut les EUR 15.000,- (quinze mille euros) pour la participation de la Société dans APN PROPERTY HOLDINGS (No. 1), S.à r.l.).

De plus, il résulte du certificat daté 14 juillet 2005 que:

Citation

- (1) tout l'actif et le passif de APN (UK) LIMITED apparaît dans le bilan ci-joint daté du 14 juillet 2005;
- (2) Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de APN (UK) LIMITED selon le bilan ci-joint est estimée à au moins EUR 43.667.800,- (quarante-trois millions six cent soixante-sept mille huit cents euros) et aucun changement matériel n'est intervenu depuis la date du bilan qui pourrait déprécier l'apport fait à APN PROPERTY HOLDINGS (No. 1), S.à r.l.
- (3) L'actif et le passif de APN (UK) LIMITED sont à la libre disposition de l'apporteur et ne sont pas soumis à restrictions ou grevés de gage ou privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;
- (4) toutes les formalités en vue de transférer la propriété de l'actif et du passif apportés à la Société ont été ou seront accomplies;
- (5) les actifs comportent (sans être limitatif)
 - parts de EUR 10.000,- (dix mille euros) dans GALLARATE HOLDINGS S.R.L., une société de droit italien, ayant son siège social à Via Tortona 25, 20144 Milan, Italie et
 - parts de EUR 10.000,- (dix mille euros) dans SAN GIULIANO HOLDINGS S.R.L., une société de droit italien, ayant son siège social à Via Tortona 25, 20144 Milan, Italie

Fin citation

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide d'acter que APN (UK) LIMITED détient 1.746.712 (un million sept cent quarante-six mille sept cent douze) parts sociales dans la Société.

Seconde résolution

En conséquence de la première résolution, l'article 4 des Statuts est modifié, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 43.667.800,- (quarante-trois millions six cent soixante-sept mille huit cent euros) représenté par 1.746.712 (un million sept cent quarante-six mille sept cent douze) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou, les cas échéant, moyennant décision de l'assemblée des associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.»

Estimation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature est constitué de tout l'actif et le passif d'une société constituée dans l'Union Européenne destiné à une autre société également constituée dans l'Union Européenne, la Société se rapporte à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 (Mém. A 1971, p. 2733), lequel prévoit l'exemption de droit d'apport.

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR 10.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: D. Kolbach, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 juillet 2005, vol. 432, fol. 51, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(068187.3/242/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

LUXEMBOURG MOUNTING CENTER, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, Avenue Gordon Smith.

R. C. Luxembourg B 78.117.

Suivant l'assemblée générale statutaire tenue au siège de la société le 9 juin 2005 à 10.00 heures, les actionnaires décident à l'unanimité:

1) de reconduire le mandat du Commissaire, Monsieur Laurent Betry, employé privé, demeurant professionnellement à Colmar-Berg (Luxembourg), pour une période d'un an;

2) de renouveler le mandat d'administrateur de la société VALUX S.A. pour une durée de 3 ans;

3) de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Hermann Lange pour une durée de 3 ans;

4) de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur John Dondlinger pour une durée de 3 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 22 juin 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065428.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

CACTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 65.282.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(065430.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

AUTO-MOTO-ECOLE PATRICK WARNIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-4950 Bascharage, 54B, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.746.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 115 du 23 février 1998; acte modificatif reçu par le même notaire en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 924 du 18 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

AUTO-MOTO-ECOLE PATRICK WARNIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

Le gérant

(065449.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

IMMOBILIERE HORIZON S.à r.l. & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 80.275.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(065431.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

LARGO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 93.130.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(065432.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

PROPERTY LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, Avenue Gordon Smith.

R. C. Luxembourg B 7.044.

Suivant l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société le 14 mai 2005 à 11.00 heures, les actionnaires décident de porter les modifications suivantes au conseil d'administration:

- 1) de renouveler le mandat de Monsieur Hermann Lange pour une durée de six ans;
- 2) de nommer Monsieur Louis Reiles, employé privé, demeurant professionnellement à Colmar-Berg (Luxembourg), en tant qu'administrateur pour une durée de 6 ans;
- 3) de nommer Monsieur Laurent Betry, employé privé, demeurant professionnellement à Colmar-Berg (Luxembourg), en tant qu'administrateur pour une durée de 6 ans, en remplacement de Monsieur Théo Pletschette.

Les actionnaires décident ensuite de nommer Monsieur Yvan Thommes, employé privé, demeurant professionnellement à Colmar-Berg (Luxembourg), en tant que commissaire pour une durée de 6 ans, en remplacement de Monsieur Marcel Schennetten.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 6 juin 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065434.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

CAFINALUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 45.948.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Signature.

(065435.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

DAFOFIN ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.978.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Signature.

(065447.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

ISCANDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.772.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISCANDAR S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(065437.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

EUROPE SHIPPING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.
H. R. Luxemburg B 83.558.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre der EUROPE SHIPPING A.G., welche am 15. Dezember 2005 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2004
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes

(04636/000/16)

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

BANCO ITAÚ EUROPA FUND, Fonds Commun de Placement.

*Notice to Unitholders of BANCO ITAÚ EUROPA FUND - GLOBAL BOND,
BANCO ITAÚ EUROPA FUND - INTERNATIONAL EQUITY AND
BANCO ITAÚ EUROPA FUND - US EQUITY (the «Sub-Funds»)*

Notice is hereby given to the unitholders of the Sub-Funds as follows:

1. That the Board of Directors of the Management Company has decided on November 22, 2005 to liquidate the assets of each Sub-Fund.

2. Such liquidation is justified because the volume of the assets of the Sub-Funds has fallen down to approximately USD 8 MM, USD 0.8 MM and USD 1.8 MM respectively on November 8, 2005 so that they are no longer economically viable and can no longer be operated in an efficient manner. Pursuant to article 15 of the management regulations of BANCO ITAÚ EUROPA FUND, the Board of Directors is entitled to liquidate a Sub-Fund due to changes in the economical or political environment.

Luxembourg, December 8, 2005.

(04654/755/16)

BANCO ITAÚ EUROPA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

LA CHOUETTE (IMMOBILIERE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.517.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 12 janvier 2006 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 12 janvier 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04628/534/16)

Le Conseil d'Administration.

64889

CAPELLA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.546.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 9 janvier 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2005 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 9 janvier 2006 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04643/534/14)

Le Conseil d'Administration.

SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding (en liquidation).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.424.

Le liquidateur a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 décembre 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur;
2. Nomination d'un commissaire à la liquidation;
3. Fixation de la date d'assemblée de clôture de liquidation;
4. Divers.

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Liquidateur

I (04637/000/16)

INKA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 21.691.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 19 décembre 2005 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels aux 31 décembre 2003 et 2004.
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2003 et 2004.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société et proposition d'assainissement de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
7. Elections statutaires.
8. Divers.

I (04629/000/21)

Le Conseil d'Administration.

AMALTO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.203.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 décembre 2005 à 10.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04630/000/20)

Le Conseil d'Administration.

BREEF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.204.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 décembre 2005 à 11.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04631/000/20)

Le Conseil d'Administration.

LUX-GARANTIE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 55.646.

Faute de quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2005, il y a lieu de convoquer une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 28 décembre 2005 à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées dans le but de permettre aux actionnaires de participer à l'augmentation d'un panier des indices boursiers.
Dans le cadre de la réalisation de son objet social, la société peut notamment, sans que cette énumération soit limitative, mais sous réserve du respect de sa politique d'investissement, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, gérer ou mettre en valeur le portefeuille qu'elle détiendra et, d'une façon générale, prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large de la partie 1 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»
2. Modification des articles 5, 12, 13, 19, 20, 23, 24, 29, 30 et 34.
3. Refonte complète des statuts.
4. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.
FORTUNA BANQUE S.C.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont priés de faire connaître à la Société au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur jus-

tification de leur identité. Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour sans quorum de présence. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (04475/755/38)

Le Conseil d'Administration.

LUXBOND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 30.521.

Faute de quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2005, il y a lieu de convoquer une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le *mercredi 28 décembre 2005* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs autorisés par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la «loi») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.
D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large de la Loi.»
2. Modification des articles 5, 13, 20, 24, 25, 31 et 35.
3. Refonte complète des statuts.
4. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont priés de faire connaître à la Société au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité. Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour sans quorum de présence. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (04476/755/38)

Le Conseil d'Administration.

BLUE DANUBE FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 42.248.

Da die am 10. Oktober 2005 stattgefunde außerordentliche Generalversammlung nicht das erforderliche Quorum erreicht hat, lädt der Verwaltungsrat der SICAV die Aktionäre der Gesellschaft zu einer

AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

ein, die am *23. Dezember 2005* um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Anpassung der Satzung an das Gesetz vom 20. Dezember 2002.
2. Generelle Aktualisierung der Satzung.
3. Einfügung eines neuen Paragraphen 22 mit dem der Verwaltungsrat zur Schließung und Fusion von Teilfonds ermächtigt wird.
4. Neunummerierung der folgenden Artikel.
5. Sonstiges.

Der Entwurf der aktualisierten Satzung, bei dem sämtliche Änderungen markiert sind, ist am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Um an der Versammlung teilzunehmen müssen die Besitzer von Inhaberaktien ihre Aktien mindestens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft bei der CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG hinterlegen.

Bei dieser Versammlung wird kein Quorum benötigt.

Luxemburg, den 18. November 2005.

II (04484/000/24)

Der Verwaltungsrat.

OYSTER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.740.

L'assemblée d'actionnaires d'OYSTER, Sicav (ci-après «la Société») convoquée le 17 novembre 2005 n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires sont conviés à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

le 28 décembre 2005 à 16 heures, dans les locaux de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de manière à permettre l'investissement dans d'autres valeurs éligibles telles que définies à l'article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002.
2. Substitution de la loi du 20 décembre 2002 à la loi 30 mars 1988 aux articles 3 et 23 des statuts.
3. Mention à l'article 5 des statuts de l'équivalent du capital minimum de la Société en euros.
4. Modification de l'article 19 des statuts, comme suit:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement pour chaque compartiment et la masse d'avoirs y relative ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements. Le conseil d'administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société.

Le conseil d'administration fera en sorte que les actifs de la Société soient investis en:

- a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé tel que reconnu par son Etat membre d'origine et inscrit sur la liste des marchés réglementés publiée dans le Journal Officiel de l'Union Européenne («UE») ou sur son site Web officiel (ci-après «Marché Réglementé»);
- b) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'UE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;
- c) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat qui ne fait partie de l'UE ou négociés sur un autre marché d'un Etat qui ne fait partie de l'UE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;
- d) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis pour autant que (i) les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à une cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, soit introduite et que (ii) l'admission soit obtenue au plus tard un an après l'émission;
- e) en tous titres, instruments ou autres valeurs endéans les restrictions déterminées par le conseil d'administration en accord avec les lois et réglementations applicables et prévues dans les documents de vente de la Société.

La Société peut en outre investir jusqu'à 100% de ses actifs nets dans différentes émissions de valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui fait partie de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société soient faits en instruments financiers dérivés, y compris des instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé tel que défini par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré à condition, entre autres, que le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 41(1) de la Loi, en indices financiers, taux d'intérêts, taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement, tels qu'ils ressortent des documents de vente.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements d'un compartiment soient faits de manière à ce qu'ils reproduisent la composition d'un indice d'actions ou d'obligations sous réserve que l'indice concerné soit reconnu par l'autorité de contrôle luxembourgeoise comme étant suffisamment diversifié, qu'il soit un étalon représentatif du marché auquel il se réfère et fasse l'objet d'une publication appropriée».

5. Modification de la première phrase de l'article 26 des statuts comme suit:

«La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions sera exprimée dans la devise du compartiment ou de la classe concerné(e) selon le cas par un chiffre par action, et sera évaluée en divisant au jour d'évaluation les avoirs nets de la Société correspondant à chaque classe (constitués par la portion des avoirs de cette classe moins la portion des engagements attribuables à cette classe) par le nombre d'actions de cette classe en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous, et en arrondissant le chiffre ainsi obtenu au nombre de décimales décidées par le conseil d'administration selon les particularités propres à chaque compartiment ou classes d'actions, suivant les stipulations des documents de vente en vigueur tels qu'approuvés par le conseil d'administration.»

6. Modification du point B, d) de l'article 26 des statuts de manière à remplacer les termes «ses gestionnaires» par les termes «son gestionnaire».

L'assemblée générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions ne pourront être adoptées qu'à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à cette Assemblée Générale doivent remplir et retourner le formulaire de procuration, disponible sur demande au siège social de la Société, trois jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale.

Les nouveaux statuts de la Société seront disponibles au siège social de la Société.

II (04483/755/72).

HOLIDAY RENT A JEEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.273.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg le lundi 19 décembre 2005 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Elections statutaires.
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
6. Divers.

II (04527/304/17)

Le Conseil d'Administration.

SOFAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 89.909.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société qui se tiendra en l'Etude de Maître Gérard Lecuit, Notaire, de résidence à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri, en date du 16 décembre 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts;
2. Divers.

II (04543/1161/13)

Le conseil d'administration.

SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.229.

The Shareholders are hereby invited to attend our Company's

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on December 16th 2005 at 3.30 pm at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the accounting year of the Company: from October 1 until September 30 in place of January 1 until December 31. Modification of the first paragraph of Article 28 as follows: «The accounting year of the Company shall begin on the first of October of each year and shall terminate on the thirtieth of September with the exception

of the accounting year «2006» which shall begin on the first of January 2006 and shall terminate on the thirtieth of September 2006.»

2. Updating of Articles 3, 5, 19, 21, 22 and 31 further to the implementation of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment.

Decisions on the agenda require a quorum of 50%. They are taken with a 2/3 majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share gives the right to one vote. Any shareholder may be represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, shareholders are requested to hand in their bearer shares by December 13th at the latest to the head office of KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Powers of attorney are available at the head office of the Company.

II (04529/755/22)

The Board of Directors.

PROFIRENT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 31.589.

Einberufung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre welche am 16. Dezember 2005 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates
2. Entgegennahme des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses per 30. September 2005
4. Beschluss über die Verwendung des Ergebnisses des Geschäftsjahres 2005
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
6. Wahl der Verwaltungsratsmitglieder
7. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Um zu der Versammlung zugelassen zu werden, müssen Eigentümer von Inhaberaktien wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate an einer der im Verkaufsprospekt aufgeführten Zahlstellen hinterlegen. Sie werden auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung zur Generalversammlung der Aktionäre zugelassen.

II (04531/755/23)

Der Verwaltungsrat.

BANESFONDO INTERNACIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.067.

The Board of Directors convenes the Shareholders to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders which will be held on December 16, 2005 at 10 a.m., at the registered office of the Company, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Articles 3, 21 and 30 of the Articles of Incorporation in order to replace the reference to the law of March 30, 1988 by the reference to the law of December 20, 2002.
2. Amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation in order to allow for the investment in the eligible assets under the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment.
3. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation in order to delete the section referring to the Company's initial capital, which was expressed in ECU and in order to express the amount of the minimum capital in EUR and to set it at an amount of EUR 1,250,000.-.
4. Amendment of Article 16 of the Articles of Incorporation to replace the existing investment policies and restrictions by the ones foreseen by the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment.
5. Introduction of Article 17 in the Articles of Incorporation to empower the Board of Directors of the Company to designate a management company in accordance with chapter 13 of the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment.
6. Amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation in order to remove a paragraph, which is now appearing in Article 17 in relation to the delegation of powers by the Board of Directors.
7. Amendment of Article 24 of the Articles of Incorporation in order to include the rules for the valuation of money market instruments and open-ended undertakings for collective investment.

A copy of the draft Articles of Incorporation, marked to show all proposed amendments to the current Articles of Incorporation, is available upon request from the registered office of the Company.

Quorum requirements

In accordance with Article 11 of the current Articles of Incorporation of the Company and with the Luxembourg law of 10 August 1915, decisions on the Agenda of the Extraordinary General Meeting of Shareholders will require a quorum of 50% of the capital and will be taken on a two-thirds majority of the votes of the Shareholders present or represented at the Meeting.

Terms and conditions to attend the meeting

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting, by giving proof of their identity, provided that they have informed the Company, at its registered office (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration BANESFONDO INTERNACIONAL - EUVL/JUR), by December 14, 2005, at the latest, of their intention to attend personally the Meeting; the Shareholders who could not attend personally the Meeting could be represented by any person of their convenience or by proxy; for this effect, proxies will be available at the registered office of the Company. In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company by December 14, 2005 (two business days before the Meeting).

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board of the Meeting a blocked certificate of the shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised agent or in the books of EURO-VL LUXEMBOURG S.A. (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

The Shareholders holder of bearer shares who will attend the Meeting should have deposited their certificates in the books of an authorised agent or in the books of EURO-VL LUXEMBOURG S.A. (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) at least two business days before the Meeting.

II (04545/000/48)

The Board of Directors.

SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.333.

The Board of Directors convene the Shareholders to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders called upon to decide on the accounts for the fiscal year ended December 31st, 2004 which will be held, further to the adjournment on May 10th, 2005 at the registered Office of the Company, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on *December 16th, 2005* at 10.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. To approve both reports of the Board of Directors and of the Auditor for the fiscal year ended December 31st, 2004.
2. To approve the combined statement of net assets and the combined statement of operations for the fiscal year ended December 31st, 2004.
3. To decide on the allocation of the results for the fiscal year ended December 31st, 2004.
4. To grant discharge to the Directors and to the Auditor.
5. To decide on Statutory appointment and/or reappointment.
6. Miscellaneous.

According with the Articles of Incorporation of the Sicav and with the Luxembourg Law dated 10 August 1915, decisions on the Agenda will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Terms and conditions to attend the Meetings

The Shareholders will be allowed to attend the Meetings by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL), by December 13th, 2005 at the latest of their intention to attend personally the Meetings. The Shareholders who could not attend personally the Meetings can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by December 13th, 2005 at the latest.

The persons who will attend the Meetings, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised agent or in the books of SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

II (04562/755/34)

The Board of Directors.

UBS ACCESS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.426.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on *December 15, 2005* at 10.00 a.m. with the following agenda:

64896

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of July 31, 2005.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended July 31, 2005.
5. Election and Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Voting

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

* in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A. or by UBS AG (London Branch), 1, Curzon Street, London W1J 5HB G-B, which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on December 13, 2005.

* by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of UBS ACCESS SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on December 13, 2005.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

II (04600/755/31)

The Board of Directors.

PHOENIX CONTACT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: EUR 125.000,-.

Gesellschaftssitz: L-8080 Bertrange, 72, route de Longwy.

H. R. Luxemburg B 20.062.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter dem Namen CITO BENELUX JVS SCHINTGEN, S.à r.l. gemäss Urkunde vom 22. Dezember 1982, aufgenommen durch den in Petingen residierenden Notar Georges d'Huart, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 30 vom 1. Februar 1983. Die Satzungen der Gesellschaft wurden geändert, gemäss Urkunden vom 27. Mai 1983, aufgenommen durch denselben Notar, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 180 vom 20. Juli 1983; vom 16. Dezember 1985, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 52 vom 27. Februar 1986 und vom 23. Dezember 1987, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 103 vom 19. April 1988, sowie gemäss Urkunden aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Paul Frieders, vom 28. August 1991 veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 89 vom 16. März 1992 und vom 19. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 258 vom 15. Juni 1992, sowie gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Petingen residierenden Notar Georges d'Huart, vom 19. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 649 vom 26. April 2002.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004, eingetragen in Luxemburg-Sociétés, am 13. Juli 2005, Referenz: LSO-BG05417, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg am 25. Juli 2005 hinterlegt.

Für Bemerkung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. Juli 2005.

PHOENIX CONTACT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Unterschriften

(065448.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.